

La Mission Locale de Molenbeek propose

SECURITE

Préformation au métier

**d'AGENT
DE GARDIENNAGE**

m/f

16 MAI au 7 JUILLET 2011

Avec possibilité d'accéder au test du SELOR et d'intégrer la formation de base de Bruxelles Formation (loi Tobback)

Information sur le métier, exercices physiques, (re)mise à niveau des connaissances générales en français, communication, déontologie et bureautique ; préparation aux tests d'admission du Selor (loi Tobback)



en collaboration avec

Bruxelles Formation
Actiris
le Fonds Social Européen
JES asbl
Idée 53
Emergence-XL

Ne pas jeter sur la voie publique

Métier d'agent de gardiennage

- Assurer la sécurité de biens mobiliers et immobiliers.
- Surveiller sa zone d'action et en contrôler l'accès, prévenir et dissuader les actes de malveillance (intrusion, vols, dégradations, agressions,...).

Durée de la formation

- 1 semaine de détermination ciblée (information sur le métier et la formation)
- 6 semaines consacrées à l'initiation au métier d'agent de gardiennage

Programme

- Remise à niveau en français
- Communication
- Découverte des métiers de la sécurité privée
- Bureautique
- Déontologie
- Pratique professionnelle
- Préparation aux tests psychotechniques et interviews

Conditions d'admission

- Être inscrit chez Actiris
- Être Chômeur complet Indemnisé
- Avoir plus de 18 ans
- Avoir au maximum un diplôme d'enseignement secondaire inférieur
- Habiter la Région de Bruxelles-Capitale
- Avoir une connaissance parlée et écrite suffisante de la langue française, pour pouvoir suivre les cours et présenter les examens.
- Réussir les tests de sélection

Pour exercer le métier :

- Avoir un certificat de bonnes vie et mœurs vierge
- Être Belge ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne (avoir sa résidence principale en Belgique).
- Ne pas avoir été membre d'un service de police depuis cinq ans; ni avoir exercé une fonction militaire au cours des 5 dernières années
- Avoir une bonne condition physique
- Avoir un esprit logique et être observateur
- Être disposé à travailler de nuit

Formation gratuite
•
Prime de formation
d'1 euro brut/heure
•
Remboursement
des frais
de déplacement

INTERESSE(E) ?

**SEANCES
D'INFORMATION :**
les 4 avril et 18 avril 2011

Inscriptions par téléphone au **02/421.68.76**
ou à la **Mission Locale de Molenbeek**
101-103, bld Léopold II - 1080 Bruxelles

Inscription
obligatoire
aux séances
d'information

